Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_121-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 28/09/2026 **Date d'affichage : 28/09/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; maire, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Christelle ROUSSIER, Ophélie FROTIN, Emmanuelle ROUSSIER, Mathieu JOHAN, Anthony GACHES, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA ; conseillers

Était absent excusé : Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Yves LOUVEL)

Secrétaire de séance : Ophélie FROTIN

35/330/121/2026
7- Objet : Marché salle de sports : validation esquisse et question chauffage

Vu la délibération n°35/330/67/2026 en date du 11 mai 2026 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des sports.

Vu la délibération n°35/330/104/2026 en date du 20 juillet 2026 validant le choix de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des sports, et attribuant le marché au Cabinet CELESTE Architecture de Rennes.

La deuxième réunion de travail a eu lieu mardi 29 septembre, Monsieur SAUVAGE Michel ; Maire et les membres du groupe de travail présentent les 4 esquisses proposées par le cabinet Céleste Architecture.

Après présentation et échanges, le Conseil Municipal retient l'esquisse n°3 comme base de travail pour la suite du projet.

Cette validation est donnée sous réserve de la prise en compte des observations et demandes de modifications formulées par le Conseil municipal, notamment :

- Les WC ne peuvent-ils pas être plus près des salles « local activités » et « espace de réception »
- Le dégagement doit être prolongé dans le hall pour avoir un accès direct vers l'extérieur
- Pour la volumétrie extérieure ; le parallélisme créé entre la salle des sports et la salle du bosquet plaît, pas de toit plat, la possibilité d'avoir une casquette au niveau du hall

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_121-DE

Au cours des échanges, la question du chauffage de la grande salle « gymnase polyvalent » est également abordée.

Le Conseil municipal précise qu'il ne souhaite pas prévoir le chauffage permanent de l'ensemble du volume de la grande salle du gymnase. En revanche, les élus souhaitent privilégier le confort thermique des espaces annexes, qui sont davantage occupés et nécessitent des conditions d'accueil adaptées.

Le Conseil municipal demande donc au cabinet **Céleste Architecture** d'intégrer cette orientation dans la poursuite des études et de poursuivre l'étude du projet sur la base de l'esquisse n°3 et d'intégrer, dans la mesure du possible, les modifications et observations formulées lors de la réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **RETIENT** l'esquisse n° 3 proposée par le cabinet Celeste Architecture
- **VALIDE** le fait que la partie gymnase ne soit pas chauffée

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.10.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE et VILAINE)